

K E V I N  
V E L G H E  
A R C H I  
T E C T E

**Extension d'un Atelier Communal, ZA Les Semis  
56360 SAUZON**

**D.C.E.  
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Maîtrise d'ouvrage :**

**Mairie de Sauzon**  
Rue du Lieutenant Riou,  
56360 Sauzon

**Maîtrise d'œuvre :**

**Kevin Velghe Architecte,**  
1 rue de Normandie  
75003 Paris  
Tél. 06 84 48 88 26 [velghe.k@gmail.com](mailto:velghe.k@gmail.com).

**Chargé de projet : Tristan Vérot**  
[verot.tristan@gmail.com](mailto:verot.tristan@gmail.com)

## SOMMAIRE :

<b>LOT 00 : PRESCRIPTIONS COMMUNES TCE.</b>	<b>4</b>
0.1. Nomenclature des lots	4
0.2. Prescriptions complémentaires	4
0.2.1. Prescriptions particulières	4
0.2.2. Protection provisoire des ouvrages	4
0.2.3. Dispositions constructives	4
0.2.4. Obligations de sécurité	5
0.3 Fin de chantier	5
0.3.1 Plans de détails et de fabrication	5
0.3.2. Dossier des Ouvrages Exécutés	5
<b>LOT 1 : DÉMOLITION, GROS OEUVRE, ET MAÇONNERIE.</b>	<b>6</b>
1.1. Rappel des normes et règlements applicables	6
1.2. Description des ouvrages	6
1.2.1. Implantation	6
1.2.2. Terrassements	6
1.2.3. Terrassements en masse	6
1.2.4. Terrassements en rigoles	7
1.2.5. Terrassements en tranchées	7
1.2.6. Remblaiement	7
1.2.7. Terres excédentaires	7
1.2.8. Fondations	7
1.2.9. Béton de propreté	7
1.2.10. Semelles filantes	7
1.2.11. Etanchéité horizontale	8
1.2.12. Etanchéité verticale	8
1.2.13. Dallage Sols neufs Sur terre plein	8
1.2.14. Elévations : Murs de fondations	8
1.2.15. Elévations : Murs d'élévation	8
1.2.16. Jointoiement	8
1.2.17. Planelles	9
1.2.18. Béton armé : Chaînage	9
1.2.19. Ciment moulé : Seuils	9
1.2.20. Ciment moulé : Bandes de redressement	9
1.2.20. Calfeutrement	9
1.2.21. Enduits Extérieurs	9
1.2.22. Réseaux Eaux Pluviales.	10
<b>LOT 2 : CHARPENTE : charpente bois, variante métallique.</b>	<b>12</b>
<b>2.1. CHARPENTE, BASE BOIS.</b>	<b>12</b>
2.2.1. Généralités.	12
2.2.2. Charpente structurée.	12
2.2.3. Pannes - faîtages	12

2.2.4. Sablières	13
2.2.5. Chevrons	13
2.2.6. Cache moineaux	13
2.2.7. Murs à ossature bois.	13
2.2.8. Cloisons ossature bois.	14
2.2.9. Menuiserie intérieure.	14
<b>2.3. CHARPENTE, VARIANTE MÉTALLIQUE.</b>	<b>14</b>
2.3.1. Généralités.	14
2.3.2. Poteaux.	15
2.3.3. Poutres.	15
2.3.4. Pannes.	15
2.4.5. Contreventement.	16
2.3.6. Structure support du bardage des façades.	16
<b>LOT 3 : COUVERTURE.</b>	<b>17</b>
3.1. Rappel des Normes et Règlements applicables	17
3.2. Description des ouvrages	17
3.2.1. Travaux de couverture en Bac Acier	17
3.2.2. Solins	17
3.2.3. Chéneaux encaissés en zinc	17
3.2.4. Gouttières	18
3.2.5. Descentes EP en zinc	18
3.2.6 Boîte à eau zinc	18
3.2.7 Potelets de sécurité et ligne de vie sur câble	18
<b>LOT 4 : MENUISERIES EXTÉRIURES.</b>	<b>19</b>
4.1. Rappel des normes et règlements applicables	19
4.2. Description des ouvrages	19
4.2.1. Portes coulissantes extérieures.	19
<b>LOT 5 : ELECTRICITÉ, VMC.</b>	<b>21</b>
5.1. Rappel des normes et règlements applicables	21
5.2. Description des ouvrages	22
5.2.1. Travaux préparatoires	22
5.2.2. Alimentation du tableau de répartition	22
5.2.3. Tableau général	22
5.2.4. Installation électrique	22
5.2.5. Mise à la Terre	22
5.2.6. Contrôle de l'installation	22
<b>LOT 6 : PEINTURE EXTÉRIURE.</b>	<b>23</b>
6.1. Rappel des normes et règlements applicables	23
6.2. Description des ouvrages	23

6.2.1. Peinture sur maçonnerie	23
6.2.2. Finition menuiseries extérieures bois	23

**LOT 7 : BARDAGE. 24**

7.1. Rappel des normes et règlements applicables.	24
7.2. Contenu du marché, description des ouvrages.	24
7.2.1. Bardage bois.	24
7.2.2. Ventilation :	25
7.2.3. Profils / Habillages :	25

## **LOT 00 : PRESCRIPTIONS COMMUNES TCE.**

### **0.1. Nomenclature des lots**

#### **Clos couvert**

- \_ 0/ Installation de chantier
- \_ 1/ Démolition Gros OEuvre et Maçonnerie
- \_ 2/ Charpente
- \_ 3/ Couverture
- \_ 4/ Menuiseries extérieures

#### **Second oeuvre**

- \_ 5/ Electricité, VMC
- \_ 6/ Peinture extérieure

### **0.2. Prescriptions complémentaires**

#### **0.2.1. Prescriptions particulières**

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'État afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

Étude

L'entreprise présentera à l'avis du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle, avant tout début des travaux, les détails d'exécution retenus pour la réalisation des travaux, compte tenu des particularités rencontrées.

Les ouvrages à réaliser par le présent lot, seront mis au point en accord avec tous les corps d'État concernés.

#### **0.2.2. Protection provisoire des ouvrages**

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier ainsi que la vérification d'aspect et de tenue.

#### **0.2.3. Dispositions constructives**

L'entrepreneur est tenu de s'assurer que les conditions préalables requises pour la pose de ses ouvrages, sont satisfaites. En particulier pour ce qui est des largeurs minimales et alignements des appuis, des tolérances de flèches, des portées entre appuis, porte-à-faux, etc. En cas de non satisfaction, il devra le signaler au Maître d'œuvre avant tout début d'exécution.

Les supports seront réceptionnés, le fait d'avoir commencé les travaux constitue l'acceptation sans réserve de ceux-ci. Les découpes et pénétrations diverses nécessaires seront réalisées avec le plus grand soin.

L'entrepreneur conserve, en tant que spécialiste et en raison même de sa qualification professionnelle, la responsabilité de l'étude détaillée des ouvrages concernés, en liaison avec ceux des lots de gros-oeuvre et de charpente.

#### 0.2.4. Obligations de sécurité

L'entrepreneur devra strictement se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des organismes de contrôles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité dans le cadre du PGCSPS.

Le projet de plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS) sera soumis au Coordonnateur Sécurité.

Il devra la mise en place et l'entretien des protections provisoires nécessaires à l'exécution de ses travaux telles que garde-corps de protections, filets anti-chutes et tous ancrages provisoires.

### **0.3 Fin de chantier**

#### 0.3.1 Plans de détails et de fabrication

Avant le début des travaux, l'entreprise du présent lot devra obtenir l'accord de l'architecte et du Bureau de Contrôle pour la fabrication de ces ouvrages.

Aussi, il fournira au moins 10 jours avant la mise en exécution ou commande, tous les plans d'atelier, de fabrication ou de réservation, et ce, en coordination avec les autres corps d'état intervenant pour ces ouvrages.

L'entreprise devra également la présentation d'échantillons des matériaux et matériels qu'elle compte mettre en œuvre pour accord de l'architecte.

#### 0.3.2. Dossier des Ouvrages Exécutés

Chaque entrepreneur devra fournir au Maître d'œuvre, au plus tard 15 jours avant la réception des travaux, toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui seront demandées, afin de constituer le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.).

Tous les documents seront remis sous dossiers cartonnés portant dessus et sur la tranche, les références du chantier, le numéro et l'appellation du lot, les coordonnées de l'entreprise.

Les plans devront porter la mention "récolement". Ils pourront également être demandés sous forme informatique en format DXF ou DWG.

Nombre d'exemplaires : selon indications du CCAP.

NOTA : Les certificats de garanties seront fournis en 1 exemplaire "original".

Le dossier DOE comprendra notamment (sans caractère limitatif) :

- Les fiches techniques de tous les matériaux et accessoires mis en œuvre.
- Les notes de calculs pour détermination des sections, diamètres et dimensionnements.
- Les PV de classement au feu des matériaux.
- Les plans d'exécution des divers ouvrages de finition.
- Etc.

Seront également fournis tous les documents demandés par le Coordonnateur Sécurité pour l'établissement du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ayant pour objectif essentiel de rassembler toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La fourniture de tous ces documents conditionne le solde financier des travaux réalisés par l'entreprise.

## **LOT 1 : DEMOLITION, GROS OEUVRE, ET MAÇONNERIE.**

### **1.1. Rappel des normes et règlements applicables**

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet:

- Aux Eurocodes
- Aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) en cahier des charges y compris leurs additifs et annexes en vigueur ainsi que les normes françaises.
- Aux avis techniques du C.S.T.B. (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) pour les matériaux nouveaux.
- Aux prescriptions des différents organismes concernant les matériaux utilisés pour les travaux de gros-oeuvre.
- Guide technique des "Tolérances dimensionnelles des ouvrages en maçonnerie", édité par la Fédération Nationale du Bâtiment.
- Béton armé : liste des produits homologués par la COPLA.
- Circulaire du 16.03.1971 "Provenance des bétons prêts à l'emploi", ainsi que la norme NF.P 18-305.
- Livre orange du C.S.T.B. "Maçonnerie avec terre cuite apparente".
- Fascicule de l'Union Nationale de la Maçonnerie concernant les règles professionnelles provisoires "dallage en béton sur terre-plein".
- Fascicule édité par la Commission Centrale des Marchés.
- Aux lois, ordonnances décrets, arrêtés, règlements circulaires, notes et instructions diverses, textes législatifs et réglementaires tels qu'ils ont été sélectionnés par le C.S.T.B. et publiés dans le R.E.E.F. (Recueils des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiment de France), volume "texte 1" et "texte 2".

Cette liste n'est pas limitative et n'exclut pas l'application des D.T.U, règles de calcul et normes non citées. Les matériaux non traditionnels susceptibles d'être employés dans le présent lot devront avoir fait l'objet d'un agrément CSTB et de garanties d'Assurance spécifiques au chantier.

### **1.2. Description des ouvrages**

#### **1.2.1. Implantation**

L'implantation de la construction sera réalisée par l'entreprise de MAÇONNERIE.

#### **1.2.2. Terrassements**

L'altimétrie précisée sur le plan de masse prend en compte la présence ou l'absence de terres végétales.

L'entrepreneur du présent lot prendra le terrain dans l'état où il se trouve et aura à sa charge tous les travaux préliminaires de désherbage et de préparation du sol.

#### **1.2.3. Terrassements en masse**

Terrassements en masse exécutés par tous moyens pour réaliser la mise en forme du fond de terre plein suivant plan. Y compris toutes manutentions nécessaires pour permettre le chargement des terres pour mise en dépôt ou enlèvement.

Terrassements comprenant la démolition par tous moyens de tous ouvrages de toute nature en béton, maçonnerie ou autres éventuellement rencontrés, ainsi que de tous bancs de pierre.  
Les excédents de terre seront chargés et évacués à la décharge par l'attributaire du présent lot.

#### 1.2.4. Terrassements en rigoles

Création de fouilles jusqu'au bon sol pour semelles de fondations filantes et isolées.  
Terrassements dans terrain de toute nature, y compris en présence d'eau.  
Exécution suivant DTU avec sujétion de tenue de parois.  
Les excédents de terre seront mise en tas aux abords de la construction pour servir au remblaiement.

#### 1.2.5. Terrassements en tranchées

Création de tranchées pour la mise en place des canalisations des eaux pluviales, des drains, des eaux usées et des différents fourreaux suivant plan.  
Les excédents de terre seront chargés et évacués à la décharge par l'attributaire du présent lot.

#### 1.2.6. Remblaiement

Après exécution des ouvrages de fondations et murs enterrés, prévoir remblais autour de ces ouvrages.  
Le remblaiement devra être réalisé uniquement avec de la terre dépourvue de cailloux et gravats et le dessus devra être parfaitement dressé.  
A la fin du chantier et avant livraison des locaux au maître d'Ouvrage, l'entreprise attributaire du présent lot devra la remise en état parfaite du terrain comprenant enlèvement des différents gravois.  
Il devra le réglage des terres autour de la construction compris façon des pentes et des mouvements de terre suivant plan.

#### 1.2.7. Terres excédentaires

Les terres excédentaires provenant des travaux de terrassements seront chargées et évacuées par l'entreprise du présent lot.  
Elles ne devront pas être laissées sur le site à l'achèvement des travaux.

#### 1.2.8. Fondations

Il n'est pas donné de limite de fondations. Toutefois, elles devront descendre à une profondeur minimum de 60cm pour échapper aux conséquences du gel.  
Lors de l'ouverture des fouilles, s'il s'avère que les fondations doivent être réalisées plus profondément que prévu, du fait d'un mauvais terrain, un devis estimatif sera fourni au Maître d'Ouvrage.

#### 1.2.9. Béton de propreté

Béton de gravillons dosé à 250 Kg de CPJ 45 coulé à fond de fouilles en couche dressée d'O.  
10cm minimum d'épaisseur et exécutée à l'avancement de l'ouverture des fouilles.

#### 1.2.10. Semelles filantes

Sections suivant étude BA et Étude de sols.  
Béton de gravillons dosé à 350 Kg de CPJ 45.



Coffrage des faces latérales, armatures filantes, acier en attente pour poteaux et chaînage BA.  
Réservations pour le passage des fourreaux et canalisations.

#### 1.2.11. Etanchéité horizontale

Il sera exécuté une étanchéité horizontale à l'aide d'une chape ciment avec incorporation de SIKALITE sur l'ensemble des murs périphériques et des murs de refends à construire.

#### 1.2.12. Etanchéité verticale

Tous les parements extérieurs enterrés des murs à construire recevront après dépoussiérage du support (brossage à sec) 2 couches croisées de PRB Mortier d'imperméabilisation appliquée à la brosse ou à la taloche inox.

Un intervalle de 6 à 24 heures sera respecté entre les 2 couches.

Les joints d'éléments maçonnés seront correctement remplis et arasés.

Le délai de recouvrement et de remblaiement sera de 7 jours.

Avant application du produit, ragréer les nids de cailloux, les zones de bullage, boucher les fissures et les joints creux. Il devra être réalisé des gorges aux angles rentrants. (Jonction sol mur)

Application : Ensemble des murs périphériques de la construction projetée dont les murs sont en contact direct avec la terre.

#### 1.2.13. Dallage Sols neufs Sur terre plein

- Blocage pierre de 20 cm minimum fortement compacté par couches successives
- Couche de sable de 5 cm compactée
- Film polyane
- Treillis soudé
- Forme en béton de 13 cm avec une finition brute
- Joints de dilatation sciés

Application : Ensemble du plancher bas

#### 1.2.14. Elévations : Murs de fondations

Ils seront réalisés en maçonnerie agglos semi lourds de 20cm d'épaisseur hourdés au mortier de ciment hydrofugés. Façon de réservations dans les murs pour le passage des différents fourreaux.

Application : Murs de fondations dans la hauteur des murs de soubassement pour l'ensemble des murs périphériques et du mur de refend.

#### 1.2.15. Elévations : Murs d'élévation

Ils seront réalisés en maçonnerie agglos creux de 20cm d'épaisseur.  
Les agglos seront hourdés au mortier de ciment.

Application : Murs périphériques et mur de refend du hangar.

#### 1.2.16. Jointoiement

Lors de l'élévation des murs en agglos, façon de joints verticaux et horizontaux passés au fer en montant.

Application : Sur la face intérieure des murs périphériques et mur de refend du garage.

#### 1.2.17. Planelles

Elles seront réalisées en agglos hourdé au mortier de ciment.

Application : En about du dallage béton.

#### 1.2.18. Béton armé : Chaînage

Il sera réalisé un chaînage en béton armé dosé à 350 Kg coulé sur place avec ferrailage dans des U en agglos.

Application:

Sur les murs périphériques de la construction.

#### 1.2.19. Ciment moulé : Seuils

Ils seront exécutés avant la pose des menuiseries et en accord avec le menuisier.

Ils seront réalisés au mortier de ciment avec glacis de ciment pur lissé sur le dessus.

Nez arrondi et talon formant rejingot.

Face verticale enduite au ciment.

Ils devront avoir une pente de 10% minimum.

Pose d'armature métallique pour les seuils de grande longueur.

Application : 3 portes coulissantes M-01 à M-03.

#### 1.2.20. Ciment moulé : Bandes de redressement

Au droit des tableaux, sur la face intérieure de la maçonnerie agglos, réalisation d'un redressement au mortier de ciment hydrofugé de 1cm d'épaisseur et de 10cm de largeur permettant la pose des menuiseries dans les conditions requises au lot MENUISERIE.

Application : Ensemble des ouvertures extérieures à fixer sur la maçonnerie agglos.

#### 1.2.20. Calfeutrement

Ils seront réalisés au mortier de ciment.

Application : D'une façon générale pour tous les calfeuttements et bouchages dans la maçonnerie.

#### 1.2.21. Enduits Extérieurs

Préparation des murs

Les supports seront propres, dépoussiérés, stables, regarnis préalablement lorsque des éclats ou épaufrures importants sont détectés.

Par temps chaud ou vent sec ou sensible, pour éviter les risques de grillage de l'enduit, il sera nécessaire d'arroser le support à refus la veille de l'application, et de l'humidifier si besoin avant application.

Sur support lisse et ou non absorbant (béton), il sera nécessaire de réaliser un gobetis d'accrochage ou de projeter un gobetis fluide adjuvanté avec une résine d'accrochage afin d'améliorer l'adhérence et de supprimer le bullage (0.5 à 1 litre par sac dilué dans l'eau de gâchage) En cas de discontinuité dans la maçonnerie (matériaux différents), il y aura lieu de traiter la zone concernée par pontage à l'aide d'une armature, en verre alcalis résistant (maille de 10 X 10) marouflée dans la sous-couche d'enduit, ou préalablement avec un mortier colle.

### Mise en œuvre

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant.

Les arêtes seront parfaitement tirées à la règle et rigoureusement d'aplomb.

Les retours en jouées ou autres éléments de menuiserie de façades seront traités de manière à ce qu'il n'y ait pas de contact entre enduit et matériaux se dilatant, l'interposition d'un joint souple sera nécessaire du type élastomère ou similaire de première catégorie.

### Type d'enduit

L'enduit sera de marque PRB du type PRB 85 ou similaire projeté en 2 passes dite frais sur frais pour projection sur maçonnerie courante.

L'épaisseur de l'enduit sera de 15 à 18mm pour une maçonnerie courante.

L'épaisseur minimale en tout point saillant de la maçonnerie y compris en creux de joints ou modénatures tracées ne devra jamais être inférieure à 10mm finie.

L'enduit sera appliqué sur des murs en agglos.

Teinte au choix du Maître d'Ouvrage sur présentation d'échantillons avec possibilité d'utiliser différentes teintes.

Les enduits auront une finition grattée FIN sur une partie des murs et une finition TALOCHEE pour les soubassements et la façon de faux linteaux au dessus des ouvertures.

Application : Sur les murs périphériques en soubassement de la construction projetée.

### Baguettes d'angle

Fourniture et pose de baguettes d'angles de teinte proche de l'enduit sur armature en acier galvanisé.

Application : Aux différents angles de la construction, et aux différents angles des tableaux des ouvertures.

## 1.2.22. Réseaux Eaux Pluviales.

Note : L'entreprise devra prendre un soin tout particulier lors de l'ouverture des tranchées pour le passage des réseaux traversant les zones engazonnées.

Il devra le remblaiement des tranchées avec de la terre sans cailloux.

Le ratissage et l'engazonnement sur l'emprise des tranchées créées seront à la charge des services communaux.

### Eaux Pluviales

Fourniture et pose de canalisations en PVC diamètre 100 et 125 dans tranchées compris toutes sujétions de coudes et raccordements.

Les canalisations reposeront sur un lit de sable et seront parfaitement enrobées de sable avant remblaiement.

Evacuation des eaux pluviales et raccordement sur le réseau communal le long de la voie sachant que l'antenne de branchement sur le réseau des eaux pluviales sera réalisé par les services communaux.

Application : Evacuation des eaux pluviales de la construction projetée suivant plan.

### Drainage

Fourniture et pose de tuyaux de drainage en PVC U de diamètre 100 du type SIROBAU ou similaire, (Drains agricole interdit) et pose sur une couche de graviers dressés de 10 cm d'épaisseur minimum.

Ils seront posés à la base des murs extérieurs et intérieurs de la construction.

Au dessus et sur les côtés, lit de gravillons 15/20 avec pose d'un bidim.

Raccordement des drains sur le réseau EP.

Application : A la base des murs périphériques extérieurs SUD, OUEST et EST du projet de construction, suivant plan.

#### Regards

Regards de 40/40 en pied des chutes EP et pour la réception des drains.

Ils seront posés sur une assise de sable parfaitement dressée et damée et comporteront une plaque béton amovible.

Raccordement des tuyaux de descente en attente sur les regards avec des coudes de diamètre 80 avec emboîtement femelle en attente.

Application : A la base des différents tuyaux de descente suivant plan, pour réception des eaux de drainage.

## **LOT 2 : CHARPENTE : charpente bois, variante métallique.**

### **2.1. CHARPENTE, BASE BOIS.**

#### 2.2.1. Généralités.

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet.

- Aux D.T.U. (Documents Techniques Unifiés) et règles de calcul DTU
  - . DTU 31.1 - P21-203 Charpente et escaliers en bois
  - . DTU 31.2 - P21-204 Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois
  - . DTU 31.3 - P21-205 Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets
- Aux normes A.F.NOR. (Association Française de Normalisation).
- Aux règles administratives nationales et locales.
- Aux dispositions relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapés
- Aux avis Certifications du CSTB
- Au Cahier des prescriptions techniques d'emploi et de mise en oeuvre du CSTB
- Aux spécifications Techniques des fabricants
- Aux Avis du Bureau de Contrôle
- Aux avis de la Commission Technique de l'AFAC
- Aux règles générales de construction.

#### Prescriptions particulières :

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'État afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'État et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

#### 2.2.2. Charpente structurée.

Fermes : La charpente de la construction sera constituée d'une ferme à 1 ou 2 versants.

L'ensemble des pièces bois sera réalisé en sapin du nord traité et en chêne pour le poinçon.

Sections des pièces bois à déterminer suivant les notes de calcul.

La ferme sera constituée des éléments suivants:

Arbalétriers

Entrails moisés reposant sur le dessus des murs

Poinçon

Contre fiches

...

### 2.2.3. Pannes - faitages

En sapin du Nord qualité charpente. Sections à définir suivant les études.

Les pannes seront fixées sur le dessus des arbalétriers et seront maintenues par des échantignolles.

Dans l'épaisseur des murs agglos, les pannes seront percées pour le passage des armatures métalliques.

### 2.2.4. Sablières

En sapin du nord qualité charpente 150/55.

Elles seront fixées en tête des murs.

Leurs extrémités seront percées pour le passage des armatures et elles seront saillantes.

La face extérieure de la sablière à la base du versant EST sera rabotée.

### 2.2.5. Chevrons

Ils seront réalisés en sapin du Nord, qualité charpente de section 6,5 X 4,5 pointés sur les pannes, sablières et faitage avec un écartement de 40 cm d'axe en axe.

Les chevrons reposeront sur le dessus de la sablière à la base du versant.

### 2.2.6. Cache moineaux

Ils seront réalisés en sapin du Nord, qualité charpente pointés entre les chevrons. La face extérieure des caches moineaux sera rabotée.

### 2.2.7. Murs à ossature bois.

Les sections des différentes pièces et leur assemblage constituant les pans de bois seront déterminées par calculs en fonction des dispositions adoptées par l'entrepreneur qui devra les soumettre à l'approbation de l' Architecte. Les bois employés seront à arêtes vives sans aubier et sans flache.

L'ensemble des ossatures du présent lot sera auto-stable, murs intérieurs de contreventement suivant étude entreprise Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Fourniture et pose d'une structure en ossature pin, sapin ou épicéa, assemblée formant un mur porteur, comprenant :

- Semelles, lisses basses, lisses anti flambement, lisses hautes formant chaînage, poteaux, poteaux d'angles doublés. Les semelles seront posées sur une barrière de coupure de capillarité (feutre bitumineux, PVC 200 µ) entre l'ossature bois et maçonnerie.
- Chevêtres de menuiseries, montants de renforts de baies, montants d'allège, linteaux, entretoises traitement des joints de dilatation...

La constitution des murs en ossature bois des façades, comprendra de l'extérieur vers l'intérieur les éléments suivants :

- Fourniture et pose d'une membrane pare-pluie et frein vapeur ayant un coefficient Mu de 50
- Il est impératif que cette membrane soit continue en périphérie de toute l'enveloppe, y compris liaison avec membrane sur plancher et au droit de la toiture. A la charge de l'entreprise de prévoir tous les éléments de raccords selon prescriptions du fabricant et de la réglementation en vigueur (adhésifs adaptés, raccords par recouvrement...)
- Fourniture et pose de panneaux de contreventement, comprenant des panneaux de type OSB de type 4 avec rainures et languettes, fixations à la charpente par vis ou pointes torsadées d'épaisseur minimum 22 mm, classement D.s2.d0. Prévoir l'habillage en retours de tableaux et voussures.
- Les panneaux bénéficieront du marquage CE selon normes EN 13986 et EN 300.

- Fourniture et pose d'une ossature en bois de section 4,5 x 14,5 cm implantés tous les 45cm maximum, 0.30cm pour les zones les plus chargées et suivant ouvertures.
- Fourniture et pose de poteaux sur la façade avant, entre baies vitrées seront apparents sur l'extérieur et seront de section 75 x 200 mm, en pin autoclave.
- Fourniture et pose d'une isolation de 145 mm d'épaisseur en laine de roche en remplissage de l'ossature bois avec un R supérieur à 4,25 m<sup>2</sup>.K/W
- Fourniture et pose d'une membrane pare-vapeur et d'étanchéité à l'air ayant un coefficient Mu supérieur à 5000. Il est impératif que cette membrane soit continue en périphérie de toute l'enveloppe, y compris liaison avec membrane sur plancher et au droit de la toiture. A la charge de l'entreprise de prévoir tous les éléments de raccords selon prescriptions du fabricant et de la réglementation en vigueur (adhésifs adaptés, raccords par recouvrement...).

### 2.2.8. Cloisons ossature bois.

Fourniture et pose d'un panneau de cloison à ossature bois, remplissage Panneaux OSB ou PXD épaisseur 9mm, avec clous apparents, finition naturelle :

- Épaisseur de la cloison : 160 mm selon plans.
- Profils périphériques joint mousse.
- Bloc-portes comprenant des huisseries équipées d'un joint isophonique en périphérie.
- Goulotte électrique intégrée, ou réservations pour passages réseaux électriques.

### 2.2.9. Menuiserie intérieure.

Fourniture et pose de bloc porte deux vantaux à âme pleine

Béquilles doubles sur rosaces, y compris toutes sujétions de fixations et de finition

Finition : Prépeinte

Dimensions 120 x 210 cm

Localisation : Extension SUD.

## **2.3. CHARPENTE, VARIANTE METALLIQUE.**

### 2.3.1. Généralités.

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet.

- Produits marchands, profilés courants du commerce (P.C.C.) : E 24.2 ou 24.3 ou E 30.3 ou E 36.3 selon norme NF A 35.501, laminés à chaud ou à froid.
- Lorsqu'il s'agit de construction porteuse ou autoporteuse, les aciers doivent être conformes aux règles " CM 66 " (additif de juin 1980) et au livret S.N.C.F. n°20.
- Les aciers utilisés sont conformes à la norme NFE 100.25 (octobre 1990).
- Ancrages : E 24 selon norme NF A 35.501. Dimensions et tolérances selon normes NF A 45.001 à 010, NF A 45.202, 205, 206, 209, 210, 211, 255, NF A 46.012, NF A 46.402 (profilés à froid), NF A 46.503 tôles moyennes et fortes).

Prescriptions particulières :

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'État afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser. Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'État et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

### 2.3.2. Poteaux.

Réalisation des poteaux en profilés marchands UAP, IPE ou HEB, laminés à chaud suivant le projet architectural. Fourniture, façonnage, assemblage et montage de ces éléments comprenant toutes coupes, assemblages etc.

Compris le traitement contre la corrosion et protection au feu.

Dimensions des poteaux selon études d'exécution de l'entreprise et plan de principe. Ils seront calculés et dimensionnés par un bureau d'étude spécialisé à la charge du présent lot.

Il est précisé à l'entreprise que les sections et échantillons des profilés mentionnés dans le CCTP et sur les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif, l'entreprise devra prendre la responsabilité définitive sur les sections nécessaires et fournir les plans d'atelier et de fabrication à l'acceptation préalable du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle, avant mise en œuvre sur le chantier.

Prévoir tous les éléments métalliques nécessaires à la réalisation des ouvrages, suivant les solutions techniques retenues, pattes d'ancrage, platines, goussets, consoles, etc...

Prévoir tous les assemblages et toutes les sujétions d'exécution et de transports.

Prévoir les liaisons avec les poutres et les contreventements.

### 2.3.3. Poutres.

Profilés marchands, de types PRS, UAP, IPE ou HEA, laminés à chaud, y compris éclisses de raccordement et liernes. Les poutres principales seront supportées par les poteaux. L'ensemble formera des portiques métalliques dans les deux directions suivant plans de principe. Les poutres seront parfaitement encastées dans les poteaux.

Compris le traitement contre la corrosion et protection au feu. Fourniture, façonnage, assemblage et montage de ces éléments comprenant toutes coupes, assemblages, etc.

Dimensions des poutres selon calculs d'exécution de l'entreprise et plans de principe de charpente.

### 2.3.4. Pannes.

Profilés marchands, de types UAP, IPE ou HEA, laminés à chaud, y compris éclisses de raccordement et liernes.



Les pannes prendront appui sur les poutres principales des portiques. Les pannes seront réalisées avec l'entraxe nécessaire pour permettre la pose des panneaux de couverture, y compris la mise en place de poutre de rive en profilé marchands de type UAP.

Compris le traitement contre la corrosion et protection au feu. Fourniture, façonnage, assemblage et montage de ces éléments comprenant toutes coupes, assemblages, etc.

Dimensions des pannes selon calculs d'exécution de l'entreprise et plans de principe de charpente.

#### 2.4.5. Contreventement.

Le contreventement sera assuré par des croix de Saint-André, placées dans le plan de la charpente ou par toutes autres dispositions adaptées.

Ces contreventements seront en acier laminé à chaud, Fourniture, façonnage, assemblage et montage de ces éléments comprenant toutes coupes, assemblages, etc.

Tous ces éléments sont constitués de profilés et de barres laminés marchands, de profils creux pour la construction : dimensions selon études d'exécution et plans de principe de charpente.

Compris le traitement contre la corrosion et protection au feu.

#### 2.3.6. Structure support du bardage des façades.

Profilés marchands, de types UAP, IPE ou HEA, laminés à chaud, y compris éclisses de raccordement et liernes.

Ces éléments de structures seront réalisés avec l'entraxe nécessaire pour permettre la pose des panneaux de façade, y compris la mise en place d'éléments pour supporter les portes, la mise en œuvre des fenêtres et des portes et tous éléments pour maintenir le bardage.

Compris le traitement contre la corrosion et protection au feu. Fourniture, façonnage, assemblage et montage de ces éléments comprenant toutes coupes, assemblages, etc.

Dimensions de la structure selon calculs d'exécution de l'entreprise et plans de principe de charpente.

Produits marchands, profilés courants du commerce (P.C.C.) : E 24.2 ou 24.3 ou E 30.3 ou E 36.3 selon norme NF A 35.501, laminés à chaud ou à froid.

Lorsqu'il s'agit de construction porteuse ou autoporteuse, les aciers doivent être conformes aux règles " CM 66 " (additif de juin 1980) et au livret S.N.C.F. n°20.

Les aciers utilisés sont conformes à la norme NFE 100.25 (octobre 1990).

Ancrages : E 24 selon norme NF A 35.501. Dimensions et tolérances selon normes NF A 45.001 à 010, NF A 45.202, 205, 206, 209, 210, 211, 255, NF A 46.012, NF A 46.402 (profilés à froid), NF A 46.503 tôles moyennes et fortes).

## **LOT 3 : COUVERTURE.**

### **3.1. Rappel des Normes et Règlements applicables**

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet :

- Aux Documents Techniques Unifiés.
- Aux Normes AFNOR.
- Aux Règles de calculs Eurocodes et DTU et notamment :
  - A l'Eurocode 1 définissant les actions sur les structures et en particulier :
    - . Charges de neige NF EN 1991-1-3.
    - . Actions du vent NF EN 1991-1-4.
    - . Règles NV 65 et N 84 modifiées 2009, règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions.
- Aux Cahiers des Charges de mise en œuvre et spécifications des fabricants.
- Aux dispositions relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapés.
- Aux Avis Techniques du CSTB.
- Aux avis du Bureau de Contrôle.
- Au règlement de sécurité incendie.
- Aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état.

### **3.2. Description des ouvrages**

#### **3.2.1. Travaux de couverture en Bac Acier**

Fourniture et pose de plaques de couverture en tôle d'acier nervuré, galvanisé, pré laqué en continu sur la face extérieure suivant norme NF P 34-301 (classe d'aciers S : 350 GD), épaisseur 0,75mm, profils adaptés à celui de la portée (2,50 m maxi). Fixation par vis auto - taraudeuses, (résistance caractéristique des fixations suivant norme XP 30-314P) suivant norme NF P 34-205-1.

Finition de la face extérieure et intérieure des bacs : Suivant Permis de Construire, compris panneaux translucides.

Application : Extension SUD : Double pente 22,5°, Extension NORD : pente simple 7°.

#### **3.2.2. Solins**

Au préalable, l'entrepreneur exécutera un solin au mortier de chaux entre la file de tuiles canals placée le long du mur et le mur proprement dit en prenant toutes les dispositions pour éviter que le solin ne soit solidaire du mur.

Ensuite, protection par une garniture en zinc avec engravure dans mur. Protection par un enduit au mortier grillagé avec réglets ou par une bande de solin métallique.

Exécution suivant DTU en vigueur.

Application : En faîtage d'extension SUD.

#### **3.2.3. Chéneaux encaissés en zinc**

Réalisation et mise en oeuvre d'un chéneau assorti à la couverture, comprenant le pliage, façonnage, coupe, adaptation, raccordement avec la couverture zinc en amont et en aval de la pente de la couverture, les fonds de chéneaux, les trop-pleins et les entrées d'eau pluviales.

La fixation se fera sur fourrures, platelage, ossatures diverses, etc... en bois massif (essence Sapin - Épicéa - Pin sylvestre ou Peuplier) à la charge du présent lot.

La section du chéneau sera suffisante pour garantir l'évacuation des eaux de ruissellement et la maintenance, compris forme de pente ainsi que toutes sujétions pour une étanchéité parfaite de l'ouvrage.

#### 3.2.4. Gouttières

Fourniture et pose de gouttières en zinc naturel, demi-rondes, de développé approprié.

Fixation sur éléments de charpente par crochets.

Le prix comprendra également :

- . Tous les accessoires et éléments de raccords, fixations et finitions ;
- . Toutes sujétions de soudures barrées ;
- . Les naissances de descentes E.P.

Application : en bas de pentes projetées, selon plans.

#### 3.2.5. Descentes EP en zinc

Fourniture et pose de descente en zinc naturel, section suivant la surface de rampant à évacuer ( $1\text{cm}^2/\text{m}^2$ ), fixation par pattes et colliers, accessoires, coudes, naissances, etc... compris toutes sujétions et raccordement.

Application : sur les façades projet, selon plans.

#### 3.2.6 Boîte à eau zinc

Réalisation et mise en œuvre de boîte à eau carrée en zinc prépatiné, coloris assorti à la couverture, en partie haute des descentes EP, celle-ci sera équipée d'un trop-plein.

Les raccordements sur les descentes devront être parfaitement étanches, compris crapaudines et toutes sujétions de réalisation.

Application : sur les façades projet, selon plans.

#### 3.2.7 Potelets de sécurité et ligne de vie sur câble

A chiffrer en option.

Fourniture et mise en place de potelets servant de support et d'accroche à la ligne de vie, de 500 mm de hauteur. Fixation par adaptation au support. Bridage, collerettes d'étanchéité, platines de fixation, visserie, absorbeur d'énergie, tendeurs et toutes sujétions de mise en œuvre y compris les PV de conformité et plaques d'affichage.

Le système devra répondre à la norme NF EN 795.

Application, 3 potelets implantés : au faîtage de l'extension, au chéneau entre extension et existant, en haut de couverture d'appentis en extension.

## **LOT 4 : MENUISERIES EXTÉRIURES.**

### **4.1. Rappel des normes et règlements applicables**

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet :

- Aux Documents Techniques Unifiés
- Aux Normes AFNOR
- Aux Eurocodes
- Aux Cahiers des Charges de mise en oeuvre et spécifications des fabricants
- Aux Spécifications des Labels ACOTHERM - CEKAL
- Aux règles de calcul D.T.U. et en particulier
  - . Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (dites Règles NV 65)
  - . Règles SNJF (recommandations professionnelles du Syndicat National des Joints et Façades)
- Aux normes TECMAVER : Règlements de l'office technique des matériaux verriers
- Aux Avis Techniques du CSTB
- Aux avis du Bureau de Contrôle
- Aux recommandations professionnelles du S.N.F.A.
- Aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état

#### **Prescriptions particulières :**

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'État afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'État et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

### **4.2. Description des ouvrages**

#### **4.2.1. Portes coulissantes extérieures.**

Réalisation de porte pleine en Epicéa ou Mélèze à lames régulières ouvrant coulissant sur rails comprenant :

- Cadre dormant de section approprié;
- Coulissants.
- Pattes à scellement.
- Galets fonte avec roulement à rouleaux.
- Guidage en partie basse.
- Fermeture par serrure à crochets,
- Verrou baïonnette sur ouvrant secondaire.
- Poignées de tirage intérieures et extérieures en tube métallique laqué en forme de U – avec platines de fixations boulonnées sur les ossatures, entretoises.
- Toutes sujétions de fixations, levage, mise en œuvre et approvisionnement.
- Traitement et finition (saturateur ou lasure) au lot Peintures extérieures.

- Etat de surface : Brossé
- Assemblage : Rainure et languette
- Finition : Saturateur translucide
- Couleur : Honey
- Épaisseur : 27 mm, Largeur : 145 mm

Application : Simple ou double vantaux selon implantation, En extensions SUD et NORD, Portes N° M-01, M-02, et M-03, selon plans.

## **LOT 5 : ELECTRICITÉ, VMC.**

### **5.1. Rappel des normes et règlements applicables**

Les installations seront réalisées conformément aux normes et règlements en vigueur.

En particulier seront appliqués :

- Les prescriptions générales et particulières du règlement de sécurité incendie sur les bâtiments d'habitation
- Les prescriptions de la norme NFC 15 100 (Edition 2002) et additifs relatifs aux installations Basse Tension et les fiches d'interprétations et les guides pratiques U.T.E de mise en œuvre.
- Les prescriptions de la norme NFC 14 100 (Edition 2008) et additifs relatifs aux branchements Basse Tension.
- Réglementation accessibilité handicapée.
- Les prescriptions de la norme NFC 12 100 et additifs, relatives à la protection des travailleurs dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques (décret du 14 novembre 1988)
- L'arrêté du 26 Février 2003, relatif aux installations de sécurité dans les locaux de travail, abrogeant l'arrêté de 10 Novembre 1976 et applicable au 26 Août 2003,
- L'arrêté du 22 Mars, applicable au 2 Juillet 2004, relatif à la nouvelle rédaction de l'instruction technique I.T 246,
- Les décrets, circulaires d'application, ainsi que les notes techniques relatives aux prescriptions ci-dessus.
- Les Normes NF S61-931 à NFS 61-940, la NFS 61-950, la NFS 61-961, la NFS61-970 relatives aux installations des Systèmes de Sécurité Incendie,
- Du Cahier des Clauses Particulières (CCP) relatif à la maintenance des installations de détection incendie et ses annexes (recommandation n° E1- 87), faisant l'objet de la brochure n° 5659 des J.O.
- Les matériels non couverts par les normes ou non homologués devront faire l'objet d'un certificat d'associativité annexe au certificat d'homologation du matériel avec lequel ils seront utilisés ou être agréés par le Maître d'Ouvrage ou son Représentant.
- L'installateur sera titulaire de la qualification AP- MIS et d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité biennale et décennale concernant ce type de travaux. Les justifications correspondantes seront présentes avant conclusion du marché.

#### **Prescriptions particulières :**

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'État afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'État et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

## **5.2. Description des ouvrages**

### **5.2.1. Travaux préparatoires**

Travaux pour pose compteur selon demande du fournisseur et coffret encastré dans le mur de clôture + fourreaux enterrés.

### **5.2.2. Alimentation du tableau de répartition**

Câble U 1000 R2V raccordé au coffret de branchement EDF sur rue et au tableau général situé à l'intérieur du hangar et sur la paroi de la façade.

### **5.2.3. Tableau général**

Coffret avec portillon en façade de type HAEGER ou équivalent, placé sur un panneau bois, lui-même fixé à l'ossature.

Tableau équipé d'un disjoncteur principal 30 mA 40 A type AC, placé en tête de la distribution, des disjoncteurs de protection des différents circuits à protéger contre les surintensités.

### **5.2.4. Installation électrique**

- Câblages posés sur chemin de câbles avec boîtes de dérivations.
  - Alimentations luminaires intérieurs : Fourniture et pose de bandeau de leds, comprenant bandeau de puissance éclairage : 15 W/m, tension 24 V, bandeau de leds IP 20 avec transformateur approprié, tous accessoires nécessaire (rallonge, câble avec connecteurs, raccord multiple), kit de fixation.
  - Alimentation luminaires extérieurs : Projecteur compact en applique, à éclairage direct, classe I - IP 65 - IK 06 - 960°, alimentation incorporée, convertisseur électronique, équipé LED 1 x 45,5W / 3000K.
  - Boîtiers de deux PC 16 A + T directes, modèle LEGRAND, en saillie, avec clapet en façade.
- Application : En extensions SUD et NORD, Implantations et nombre selon plans.

### **5.2.5. Mise à la Terre**

Prise de terre et boucle à fond de fouille (en cuivre de 25 mm), raccordées à la borne principale d'équipotentialité (installation à réaliser avant le coulage du béton des fondations).

Liaisons borne principale et :

- le tableau de répartition,
- la toiture + bardage et charpente métallique.

### **5.2.6. Contrôle de l'installation**

Attestation de conformité de l'installation délivrée par l'organisme CONSUEL, à fournir au maître d'ouvrage.

## **LOT 6 : PEINTURE EXTÉRIÈRE.**

### **6.1. Rappel des normes et règlements applicables**

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet :

- Aux Documents Techniques Unifiés.
- Aux Normes AFNOR.
- Aux spécifications de l'UNPVE (Union Nationale des Peintures et Vitriers de France).
- Aux Cahiers des Charges de mise en oeuvre et spécifications des fabricants.
- Aux avis du Bureau de Contrôle.
- Au règlement de sécurité incendie.
- Aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état.

#### Prescriptions particulières :

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'État afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'État et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

### **6.2. Description des ouvrages**

#### 6.2.1. Peinture sur maçonnerie

Peinture Hydro PLIOLITE, d'aspect mat profond de chez SEIGNEURIE ou équivalent, comprenant sur supports neufs, durs, sains et compacts : préfabriqué de granulats courants :

- Travaux de préparation du support à l'enduit fibré, application d'une peinture à forte élasticité et imperméable, rebouchage des imperfections à l'enduit garnissant façade.
- 1 couche de peinture d'aspect mat profond à base de résines Hydro PLIOLITE en dispersion aqueuse de type PANCRYTEX de chez Seigneurie ou équivalent, diluée à 10 % d'eau.
- 1 couche de peinture d'aspect mat profond à base de résines Hydro PLIOLITE en dispersion aqueuse de type PANCRYTEX de chez Seigneurie ou équivalent, diluée à 5 % d'eau.
- Coloris au choix de l'architecte, suivant plans de façades.
- La peinture appliquée sur les façades devra répondre aux exigences pour les sites exposés, Peinture I2 à prévoir.

Application : Extérieurs et intérieurs de murs maçonnés en soubassements d'extensions.

#### 6.2.2. Finition menuiseries extérieures bois

Protection des menuiseries extérieures par application d'un saturateur, application en 2 couches conformes aux recommandations du fabricant sur faces visibles et tranches de chaque lame.



## **LOT 7 : BARDAGE.**

### **7.1. Rappel des normes et règlements applicables.**

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet.

- Aux D.T.U. (Documents Techniques Unifiés) et règles de calcul DTU
- . DTU 31.1 - P21-203 Charpente et escaliers en bois
- . DTU 31.2 - P21-204 Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois
- . DTU 31.3 - P21-205 Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets
- Aux normes A.F.NOR. (Association Française de Normalisation).
- Aux règles administratives nationales et locales.
- Aux dispositions relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapés
- Aux avis Certifications du CSTB
- Au Cahier des prescriptions techniques d'emploi et de mise en oeuvre du CSTB
- Aux spécifications Techniques des fabricants
- Aux Avis du Bureau de Contrôle
- Aux avis de la Commission Technique de l'AFAC
- Aux règles générales de construction.

#### Prescriptions particulières :

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'État afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'État et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

### **7.2. Contenu du marché, description des ouvrages.**

#### 7.2.1. Bardage bois.

Bardage de façade en lames de d'Epicéa, rendue solidaire de la paroi à revêtir, y compris échafaudage à la charge du présent lot.

Essence : Epicéa (Picea excelsa)

PRofil à emboîtement,

Complexe composé de :

- un pare-pluie
- fixation du bardage :
- ossature adaptée à l'épaisseur de l'isolant et tasseaux pour le bardage avec isolant
- Lames de bardage en épicéa -> pose horizontale.
- Epaisseur : 21 mm.

- Classement M1.
- Pièces pour traitement des angles et de tous les points singuliers.
- Equerres de fixation.
- Visseries tête ronde, laquées.
- Eléments de finitions.

Mise en œuvre suivant le calepinage dessiné par le Maître d'œuvre.

Le montage du bardage s'effectuera conformément aux exigences et recommandations de mises en œuvre du fabricant.

Le pied de bardage ne devra en aucun cas se positionner à moins de 20 cm du sol fini extérieur.

### 7.2.2. Ventilation :

La ventilation de la lame d'air sera assurée par des entrées et sorties disposées en rive basse et en rive haute du revêtement.

Les orifices de ventilation seront conçus pour obtenir une section minimum par linéaire de façade de : 100 cm pour une hauteur de 10 à 22 mm.

Mise en place d'une grille anti-rongeurs en pied de bardage.

### 7.2.3. Profils / Habillages :

Les habillages des tableaux, linteaux et appuis seront en bois identique au bardage, ainsi que les têtes et pied de bardage.

Mise en œuvre d'un profil horizontal de jonction entre les lames de bardage zinc et bois rétifé, type Z, en aluminium laqué (teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant), y compris accessoires de fixations et toutes sujétions d'étanchéité à l'eau et à l'air.

KEVIN VELGHE ARCHITECTE  
1 rue de Normandie 75003 Paris - Tel : 01 42 71 37 82